



16ème législature

Question N° : 7379	De Mme Marie-Pierre Rixain (Renaissance - Essonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition numérique et télécommunications		Ministère attributaire > Numérique
Rubrique > numérique	Tête d'analyse > Développement des compétences numériques	Analyse > Développement des compétences numériques.
Question publiée au JO le : 18/04/2023 Réponse publiée au JO le : 19/09/2023 page : 8361 Date de changement d'attribution : 21/07/2023 Date de signalement : 20/06/2023		

Texte de la question

Mme Marie-Pierre Rixain appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de la transition numérique et des télécommunications, sur le développement des compétences numériques. La dernière édition du baromètre du numérique met en exergue une progression des freins à l'utilisation des outils numériques. Si les périodes de confinement ont permis l'acquisition de nouvelles compétences et l'essor de nombreux usages numériques, le baromètre du numérique indique une augmentation des freins perçus à la pleine utilisation des outils (48 %, + 13 points). Plus précisément, il indique que les personnes déclarant ne pas mieux maîtriser les outils numériques sont 54 % à rencontrer des freins nouveaux et que celles estimant au contraire avoir gagné de nouvelles compétences sont 44 % à rencontrer des freins nouveaux. L'obstacle le plus cité est la maîtrise insuffisante des outils (25 %, + 7 points), devant le manque d'équipement (11 %, + 4 points). Des chiffres qui doivent retenir toute l'attention en matière d'inclusion numérique, alors que les usages numériques sont amenés à grandir dans le quotidien et notamment au travail, où l'on sait que l'acquisition des compétences numériques est un moyen de faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi de tous les profils. Il faut rappeler que le rapport « *Future of Jobs* » du Forum économique mondial estime que 50 % des employés devront acquérir de nouvelles compétences d'ici 2025. Aussi, elle lui demande ce qu'il prévoit pour accompagner la montée en compétences de toutes les générations afin de tirer pleinement profit de l'économie numérique, qui continue de se développer.

Texte de la réponse

La députée a raison de souligner les résultats du baromètre du numérique qui ne se limite pas d'ailleurs au cadre professionnel, mais à l'ensemble des usages. Cette étude dresse des constats sans équivoque, les ménages adoptent de plus en plus largement et rapidement les structures et les outils numériques : +17% en deux ans de souscription à un abonnement fibre, 87% de taux d'équipement de smartphone, 96% de la population de moins de 70 ans « surfe » sur internet. Et pourtant, comme le rappelle la parlementaire, 48% des Français éprouvent de réelles difficultés pour utiliser pleinement ses outils digitaux dont l'évolution permanente provoque cette situation. L'augmentation des usages et les innovations technologiques créées de nouveaux besoins qui nécessitent une formation continue des utilisateurs. Pour y répondre, nous développons des dispositifs adaptés à chaque étape de la vie des Français. Dès le collège, sera prochainement mis en place à partir de la 5ème un nouveau programme de technologie afin de

développer les compétences informatiques et numériques des élèves. La focalisation sera effectuée sur l'utilisation des logiciels informatiques « usuels », la protection de ses données, la cybersécurité et l'initiation au code. Cet enseignement est prolongé au Lycée avec une classe obligatoire en seconde et optionnel par la suite. Dans le prolongement de l'enseignement secondaire, le Gouvernement a confié une mission au CGE, à l'IGAS et à l'IGSR afin de former d'ici à 2027 400 000 nouveaux professionnels du numérique. Cela s'accompagne également par une évolution de la Grande Ecole du Numérique qui recense désormais sur son site les formations et les métiers du numérique pour l'information de tous. Par ailleurs, la deuxième saison de l'AMI Compétences et métiers d'avenir est sortie en mai 2023, et est dotée de 700 millions d'euros avec une forte priorité pour le numérique. En 2021, les deux premières levées avaient permis d'investir 197,7 millions sur l'intelligence artificielle, les technologies du quantique, la cybersécurité, le verdissement du numérique ou encore l'informatique en nuage. La formation au numérique doit également bénéficier aux entreprises françaises et en particulier aux TPE/PME. C'est ainsi que l'État, au travers du portail de France Num, propose des sensibilisations et des accompagnements aux outils numérique pour aider les chefs d'entreprises et les salariés à acquérir de nouvelles compétences. Entre 2019 et 2022, plus de 300 000 actions d'aide et de formation ont été réalisées, le nouveau COP 2023-2027 conclu avec les CCI-CMA fixe l'objectif de 416 000 formations. Afin de varier les formats de transmission de l'information, une troisième saison de « Connecte ta boîte » sera réalisée et diffusée sur BFM TV avec toujours l'objectif montrer les bénéfices concrets de la transition numérique des entreprises et de promouvoir les solutions idoines pour cela. Enfin, pour les personnes éloignées du numérique, celles les plus en difficulté, 4 000 conseillers numérique sont disponibles sur l'ensemble du territoire pour accompagner ceux qui le souhaitent. Ils ont déjà réalisé plus de 2,2 millions d'accompagnements à la montée en compétence de nos concitoyens éloignés du numérique et peu à l'aise avec ses usages, depuis leur lancement en 2021.